

TRAITEMENT DE L'IMAGE AU SERVICE DE L'ARCHITECTE INTRODUCTION A PHOTOSHOP ET SES EQUIVALENTS

PRESENTATION

| | |
|---------------------------------|---|
| OBJECTIFS | - Acquérir une bonne maîtrise de la chaîne graphique propre à une agence d'architecture - Être capable de traiter et modifier des fichiers image par le biais du logiciel adobe photoshop ou de son équivalent majeur, Gimp. - Développer un regard critique et constructif sur les différentes options de rendu possibles en fonction du contexte (temps, finance, qualité, ...). |
| MOYENS PEDAGOGIQUES | - La formation sera menée en utilisant au maximum des cas concrets de traitement d'image servant à introduire les techniques et les fondements théoriques. Les démonstrations et exercices seront réalisés sur la base cas d'application fournis par le formateur ou par les stagiaires (les contenus fournis par les stagiaires devront être transmis au formateur au plus tard le jour du démarrage de la formation). Un test d'évaluation en fin de la première matinée de formation permettra d'étalonner le niveau de la formation. - Support logiciel = Photoshop CS3 ou ultérieur ET Gimp 2.6 ou ultérieur. - Notice de prise en main et fiches descriptives des outils présentés pendant la formation |
| CONTENU SYNTHETIQUE | - «Introduction, étude de cas et traitement d'image» Philosophie du logiciel, concept et vocabulaire du traitement d'image / Gimp / études de cas, potentialité et apports des procédés de traitement "non destructifs" / Colorimétrie, histogrammes, diagnostics de qualité et amélioration / Taille et résolution en fonction de la destination de l' image, géométrie, détourage, fusion et intégration de contenus / Techniques Photoshop avancées : calques, couches, masques de fusion et filtres. - Techniques avancées Application sur des cas concrets comme l'image de ' rendu ' à partir de sources hétérogènes (photo numérique fournies par le client et maquette 3D) / diagnostic, amélioration de l'image, intégration d'une vue 3D, détourage et ajout de texte / Techniques de fusion avancées / Astuces et bonnes pratiques de la retouche d'image / Ajout de ciel ou végétation, suppression d'éléments gênants et raccords / Assemblage de panoramas et techniques de prise de vue de panoramas / Image photo-réaliste sur la base de 3D intégrée dans une photo numérique de site / Ouverture vers les outils ' Tiers ' et les plugins permettant d' augmenter la portée de |
| SUIVI ET SANCTION | - Feuille d'émargement, permettant l'Attestation de Formation - Fiche d'évaluation en fin de module |
| PRE-REQUIS | - Avoir de bonnes notions concernant l'utilisation générale d' un micro-ordinateur, être capable d'ouvrir, enregistrer et déplacer un fichier. Posséder quelques bases techniques telles que connaître et utiliser régulièrement différents formats de fichiers et équipements usuels (appareil photo numérique, imprimante, |
| DATES ET DUREE | 12 avril 2010 13 avril 2010 |
| | 2 jours soit 14h00 |
| HORAIRES | De 9h00 à 17h30 |
| LIEU | Ecole d'architecture de Nancy 2, rue Bastien Lepage |
| | 54 000 NANCY Tél 03 83 30 81 00 |
| PUBLIC | Architectes et leurs collaborateurs |
| EFFECTIF MAXIMUM | 8 stagiaires |
| CLÔTURE DES INSCRIPTIONS | 2 avril 2010 |
| ORGANISME DE FORMATION | ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes Association de Formation en cours de déclaration auprès de la Préfecture de la Région Lorraine n° SIRET : 332 493 295 000 15 code APE : 8559B 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy - Tél 03 83 17 17 24 - alfa@archilink.com |
| EQUIPE PEDAGOGIQUE | Damien Hanser, architecte et professeur informatique à l'ENSAN |
| COÛTS | de 350,00 € à 950,00 € TTC pour les 2 jours Selon statut du participant et dates d'inscription comprenant : participation au stage supports de formation et documentation Les stagiaires sont invités aux repas et collations Prise en charge FIF-PL = 150,00€ maxi - OPCA-PL = 200,00€ HT / jour environ |

**TRAITEMENT DE L'IMAGE AU SERVICE DE L'ARCHITECTE
INTRODUCTION A PHOTOSHOP ET SES EQUIVALENTS****BULLETIN D'INSCRIPTION**

DATES | 12/04/2010 et 13/04/2010

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant Salarié
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans
(joindre justificatif) (dans la limite de 2 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)

VOUS TRAVAILLEZ SUR MAC PC

TARIFSARCHITECTE DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

| | | | |
|---|-------------------------|----------------------------|------------|
| LIBERAL <input type="checkbox"/> | 690,00 € TTC | si inscription avant le | 26/03/2010 |
| | <i>soit 576,92 € HT</i> | | |
| <input type="checkbox"/> | 830,00 € TTC | si inscription à partir du | 27/03/2010 |
| | <i>soit 693,98 € HT</i> | | |
| NOUVEL INSCRIT <input type="checkbox"/> | 350,00 € TTC | si inscription avant le | 26/03/2010 |
| | <i>soit 292,64 € HT</i> | | |
| <input type="checkbox"/> | 690,00 € TTC | si inscription à partir du | 27/03/2010 |
| | <i>soit 576,92 € HT</i> | | |
| SALARIE <input type="checkbox"/> | 790,00 € TTC | si inscription avant le | 26/03/2010 |
| | <i>soit 660,54 € HT</i> | | |
| <input type="checkbox"/> | 950,00 € TTC | si inscription à partir du | 27/03/2010 |
| | <i>soit 794,31 € HT</i> | | |

(cachet de la Poste faisant foi)

Places limitées à 8 personnes - Clôture des inscriptions le **02/04/2010****PAIEMENT**

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVOYER A**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.
- L'activité de Formation de l'association est en cours de déclaration à la préfecture de Région Lorraine
Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription et de paiement**
- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.
 - Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
 - Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
 - Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.
- 3 - Obligations respectives**
- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation simplifié accompagné d'une fiche de présentation, du programme détaillé, et des conditions générales.
 - Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.
 - Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.
 - A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- 4 - Tarifs**
- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
 - ALFA est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 19,6%)
 - Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
 - Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent sur le bulletin d'inscription.
 - Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Délai de rétractation**
- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- 6 - Report / Annulation / Absence**
- Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.
 - En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.
 - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.
 - Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.
 - La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.
 - L'Attestation de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
- 7 - Règlement des litiges**
- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.